



2335, route du Fleuve
Les Éboulements (Québec)
G0A 2M0

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC EST DONNÉ par la soussignée,

Que le règlement 301-26 intitulé *Règlement visant à amender le règlement de zonage 275-24 afin d'intégrer l'annexe 12 relative au Plan d'aménagement d'ensemble du développement résidentiel de la Seigneurie des Éboulements phase VII ainsi qu'à modifier les usages permis dans la zone M-04* est entré en vigueur le 11 juin 2026.

Une copie de ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité, aux heures régulières d'ouverture de même que sur le site Internet (www.leseboulements.com).

DONNÉ AUX ÉBOULEMENTS, CE 25^{ÈME} JOUR DE JUIN 2026.

Rébecca Bleau
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Rébecca Bleau, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la Municipalité des Éboulements, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis à l'endroit désigné par le conseil municipal et publié sur le site Internet de la Municipalité.

DONNÉ AUX ÉBOULEMENTS, CE 25^{ÈME} JOUR DE JUIN 2026.

Rébecca Bleau,
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe